

## DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT

**Retournez le formulaire,  
autres documents et plans au :**

396, rue Mgr l'Heureux,

Wotton, QC, J0A 1N0

[inspection@wotton.ca](mailto:inspection@wotton.ca)

**Pour info :** (819) 828-2112 poste 230

### Type de permis ou certificat correspondant à la demande

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve (Résidence)       | <input type="checkbox"/> Construction<br><input type="checkbox"/> Rénovation | <input type="checkbox"/> Construction d'un bâtiment accessoire |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement du bâtiment principal | <input type="checkbox"/> Agrandissement d'un bâtiment accessoire             | <input type="checkbox"/> Démolition                            |
| <input type="checkbox"/> Autres (précisez) : _____            |  | <input type="checkbox"/> Affichage                             |

#### Payé par :

- Chèque remis sur place
- Interac
- À venir

### GÉNÉRALITÉS

Nom du propriétaire :

Nom du requérant :  Même

Adresse des travaux :

Adresse du propriétaire :  Même

Code postal :

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_

Coût estimatif des travaux :

Date de début des travaux :

Durée des travaux :

### EXÉCUTION DES TRAVAUX

ENTREPRENEUR AU PROJET ? OUI  NON  ET/OU PROPRIÉTAIRE

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_ Adresse de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro RBQ :

### Documents exigés

#### 2.1 Renseignements et documents exigés (règlement 252-23 permis et certificats)

3 Un plan officiel de cadastre pour le terrain sur lequel la construction est projetée avec indication et description des servitudes s'il y a lieu ;

4 Un plan d'implantation des constructions et aménagements projetés indiquant les dimensions, la forme et la superficie des bâtiments projetés, la topographie existante et le nivellement proposé par rapport à l'élévation de la rue la plus près. Ce plan d'implantation doit être réalisé par un arpenteur géomètre pour les travaux touchant un bâtiment principal ;

-La localisation des zones inondables, de la zone agricole, des lacs, des cours d'eau, des milieux humides et des fossés existants ;

-L'emplacement du branchement à un réseau d'égout ou à un réseau d'aqueduc ;

-L'emplacement de tout obstacle tel que borne-fontaine, ligne électrique, téléphonique ou de câblodistribution enfouie ou aérienne ;

-L'accès à la voie de circulation, l'emplacement et les dimensions de l'aire de stationnement et de l'aire de chargement ;

- 5 Les plans, élévations, coupes, détails, devis et autres documents nécessaires à l'inspecteur en bâtiment pour une compréhension claire de la construction ou de l'usage projeté et pour s'assurer que toutes les dispositions des règlements s'appliquant en l'espèce soient respectées. Les plans soumis, pour tout nouveau bâtiment principal, doivent être à l'échelle, signé et scellé par un membre d'un ordre professionnel.

Les plans de tout bâtiment qui n'est pas réglementé par le chapitre 9 du Code national du bâtiment (CNB),

À l'exception des bâtiments agricoles et des bâtiments accessoires, doivent être préparés par un architecte et, s'il y a lieu, par un ingénieur. Cette condition est requise tant pour une nouvelle construction que pour les travaux de transformation, de rénovation ou d'agrandissement.

Dans le cas de travaux de rénovation à un bâtiment résidentiel, la demande de Permis peut n'être accompagnée que d'un croquis à l'échelle illustrant les Travaux projetés, pourvus que ces travaux ne nécessitent pas :

- a) L'enlèvement ou la construction d'un mur porteur ou d'une partie de mur porteur ;
  - b) L'enlèvement ou la coupe d'une solive, d'une poutre ou d'une colonne de support ;
  - c) L'enlèvement, le changement ou la fermeture d'un escalier ou autre moyen de sortie ;
  - d) La transformation d'un accès à l'issue ou d'une issue.
2. Les niveaux d'excavation de la rue et des égouts attenants au terrain, ainsi que du rez-de-chaussée du bâtiment et le niveau moyen du sol au périmètre d'implantation de la construction ;
  3. Les mesures relatives à la protection contre les incendies ;
  4. Tout document ou renseignement additionnel nécessaire à la bonne compréhension du projet.

Signature du requérant/propriétaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

